

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 12 JUIN 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de Maisoncelles-du-Maine le dix-neuf juin deux mil vingt à vingt heures.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Taux des indemnités du maire et des adjoints
- 2 - Bilan des dossiers en cours
- 3 - Composition des commissions et délégués aux différentes structures
- 4 - Investissements 2020 prévus lors du précédent mandat
- 5 - Achat matériel espaces verts
- 6 - Désignation du coordinateur communal pour le recensement de la population
- 7 - R.P.I. : Ecoles Numériques 2020 et classes transplantées

QUESTIONS DIVERSES

SÉANCE DU 19 JUIN 2020

L'AN DEUX MIL VINGT, le dix-neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Michel BOURGEOIS, Maire.

Etaient présents : M. Michel BOURGEOIS, M. Philippe PLU, M. Joël TESTIER, Mme Tatiana DAUVEL, M. Baptiste SOUTON, M. Kévin GAUDRON, M. François BERSON, Mme Sylvie GUIARD, M. Gabriel DRONY, M. Grégory SESBOUE, Mme Hélène BRETONNIER, Mme Lauriane CAUCHON, M. Jürgen VERLEUR, Mme Laurence COLLET

Etait absent excusé : M. André GARNIER (a donné procuration à M. Michel BOURGEOIS),

Secrétaire de séance : M. Philippe PLU

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion du 26 mai 2020 a été approuvé à l'unanimité.

1 - TAUX DES INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Monsieur le Maire propose que sa rémunération soit inférieure au taux préconisé de 40.3%, il émet le souhait de fixer son indemnité à 30.20% de l'indice brut terminal de la fonction publique. Monsieur le Maire s'est retiré lors du vote de son indemnité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide, avec effet au 27 mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des adjoints, au taux maximal des communes de plus de 500 habitants et de moins de 999 habitants, soit 30.20% de l'indice brut terminal de la fonction publiques pour le Maire et de 10.7 % de l'indice brut terminal pour les adjoints.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

A. Maire :

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal)
BOURGEOIS Michel	30.20 % (au 29/12/2019 : 1174.63 € brut)

B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123 24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal)
1er adjoint : PLU Philippe	10.7 % (au 29/12/2019 : 416.17 € brut)
2 ^e adjoint : TESTIER Joël	10.7 % (au 29/12/2019 : 416.17 € brut)
3 ^e adjoint : DAUVEL Tatiana	10.7 % (au 29/12/2019 : 416.17 € brut)

2 - BILAN DES DOSSIERS EN COURS

Monsieur le Maire rappelle les dossiers en cours ainsi que le bilan de la dernière réunion de conseil du précédent mandat :

- Chemin piétonnier de la rue de Bergault pour rejoindre le lotissement du Closeau : 12 903.00€HT soit 15 483.60€TTC.
- Travaux de réfection des peintures et revêtements muraux dans la classe PS/MS pour un montant de 4 379.79€HT soit 5 255.75€TTC.
- Proposition d'achat de terrain pour le futur lotissement d'une surface de 5 871m² à 5€ le m²
- Réfection du terrain de pétanque (conditions à définir)
- Travaux de réseaux effectués par la Communauté de Communes du Pays Meslay-Grez pour la mise en vente d'une parcelle appartenant à Mme MOUTIER-BESCHER
- Travaux de réseaux pour la viabilisation des deux parcelles de l'impasse du Closeau (Branchements AEP, EU et EP : 6 292.00€HT et branchement orange : 4 237.67€HT)
- Travaux de voiries (Chemin de la Gilardièrre et route de Parné : 5 240.00€HT et curage de fossés sur différents chemins ruraux : 3 228.80€HT.)

3 - COMPOSITION DES COMMISSIONS ET DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTES STRUCTURES

Après délibération, les membres du Conseil Municipal ont constitué les différentes commissions communales. Le Maire est membre de droit dans chaque commission. Pour chacune de ces commissions, un adjoint est désigné responsable (dont le nom est souligné), comme suit

Commission Voirie – Réseaux – Urbanisme – Cimetière – Matériel

J. TESTIER - J. VERLEUR – A. GARNIER – G. DRONY – F. BERSON - K. GAUDRON

Commission Finances

P. PLU – J. VERLEUR – S. GUIARD – H. BRETONNIER – A. GARNIER

Commission Communication (Bulletin Municipal – Presse – Site internet)

P. PLU – S. GUIARD – L. CAUCHON – G. SESBOUE – A. GARNIER

Commission Bâtiments (commerce) – Illuminations :

P. PLU – J. VERLEUR – H. BRETONNIER – G. DRONY – F. BERSON – K. GAUDRON

Commission Jeunesse (affaires scolaires – ALSH) – Action Sociale

T. DAUVEL – H. BRETONNIER – L. COLLET – L. CAUCHON

Commission Associations Animations

T. DAUVEL – B. SOUTON – L. COLLET – F. BERSON

Commission Paysages et cadre de vie (Petits aménagements – Fleurissement)

T. DAUVEL – B. SOUTON – L. COLLET – G. SESBOUE

DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE DIFFÉRENTES STRUCTURES

Après délibération, sont désignés délégués des organismes, comme suit :

Commission Appel d'Offres

Titulaires

- P. PLU
- J. TESTIER
- T. DAUVEL

Suppléants

- A. GARNIER
- K. GAUDRON
- J. VERLEUR

Délégués « Carrière Baglione »

- M. BOURGEAIS - P. PLU
- J. VERLEUR - K. GAUDRON

Délégué « Conseiller Défense »

J. TESTIER

Référents « Sécurité Routière »

J. TESTIER

Référent Aide alimentaire

T. DAUVEL

Délégués du Territoire d'Energie

Titulaire : J. TESTIER

Suppléant : M. BOURGEAIS

CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

L'article 1650-1 du Code Général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisante pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un des commissaires doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu de dresser une liste de 24 noms (cette liste sera déterminée sous huitaine).

4 - INVESTISSEMENTS 2020 PRÉLORS DU PRÉCÉDENT MANDAT

Monsieur le Maire informe des investissements prévus par le conseil municipal précédent :

- 1 - Changement du piano, hotte et faïence dans la salle polyvalente
- 2 - Réfection peinture classe PS/MS (réalisé)
- 3 - Abri au plan d'eau
- 4 - Plancher de l'église
- 5 - Tables et chaises de la salle polyvalente

Après débat, la commission bâtiments est chargée d'examiner les points 1 et 4. Les points 3 et 5 attendront.

5 - ACHAT MATÉRIEL ESPACES VERTS

La débroussailleuse étant vétuste, Monsieur le Maire propose d'acheter une nouvelle débroussailleuse thermique. Un devis de la Société DUCHEMIN nous est parvenu pour un montant de 730.00€TTC.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent l'achat d'une débroussailleuse thermique pour un montant de 730.00€TTC et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

6 - DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population aura lieu du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2021 et pour cela, il faut désigner un coordinateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de désigner Sandra GENDRY comme coordinateur communal pour la période de recensement de la population de la commune de Maisoncelles-du-Maine
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

7 - R.P.I. : ECOLES NUMÉRIQUES 2020 ET CLASSES TRANSPLANTÉES

Selon les directives de l'éducation nationale, tous les enfants sont de retour à l'école à compter du 22 juin tout en appliquant les gestes barrières et le protocole sanitaire.

Monsieur le Maire informe que l'agent de restauration est en arrêt de maladie ainsi que l'agent des espaces verts.

Par ailleurs, la directrice de l'école maternelle demande que la commune participe à l'appel à projet « Label écoles numériques 2020 ». L'objectif de ce projet est d'acquérir du matériel informatique pour la classe, les élèves et les enseignants (ordinateur, tableau numérique interactif, tablettes,...).

Cet équipement est subventionné à hauteur de 50%HT.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner une suite favorable à la déclaration d'intention de candidature à adresser à l'Inspecteur d'Académie.

Enfin, Monsieur le Maire informe qu'un conseil d'école aura lieu le mardi 23 juin. Il souhaiterait avoir un accord de principe pour participer à hauteur de 100€ par élève pour les classes transplantées si la demande en est faite lors de cette réunion.

Après délibération, les membres du conseil ne s'opposent pas à cet accord de principe. Le montant sera revu ultérieurement selon le coût de ces classes transplantées.

QUESTIONS DIVERSES

1° - Pot fin d'année scolaire

Monsieur le Maire souhaite organiser un pot d'amitié pour la fin de l'année scolaire rassemblant le personnel de la commune, les présidents d'Association et les conseillers municipaux. Cette rencontre est programmée au jeudi 02 juillet à 18h15.

2° - Réunions de commissions :

- Commission voirie : Mercredi 24 juin à 20h00 en mairie
- Commission bâtiments : Mercredi 01 juillet à 20h00 en mairie avec une visite des bâtiments publics dès 19h00

Prochaines réunions de conseil :

- Mardi 25 août à 20h00
- Jeudi 24 septembre à 20h00
- Jeudi 05 novembre à 20h00
- Jeudi 03 décembre à 20h00

La séance est levée à 22h30.